

AVIS D'ATTRIBUTION

PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics , et des délégués de service public .

La direction des équipements publics, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales N°018/2026 Portant :

**REALISATION DES CLASSES NOYAUX AVEC MUR DE CLOTURE + COUR A HASSNAOUA**

qu'a l'issue de l'évaluation des offres, les lots sont attribués provisoirement selon le tableau ci joint :

N°	Soumissionnaire Retenu provisoirement	N° Identité Fiscale	Délais	Note Technique	Montant Soumission (TTC)	Montant après correction (TTC)	Obs
01	ATTIA HAMZA	199034010198424	05 mois	39.00	28.833.224.00 DA	28.746.830.00 DA	MOINS DISANT

Conformément aux dispositions des articles 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégués de service public, tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de cet avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales, peut introduire un recours, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le délai de recours est prorogé au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires non retenus et qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la direction des équipements publics de la wilaya de Bordj Bou Arreridj (Service des Marchés publics) au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché .